

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

AUGMENTATION DE
CAPITAL DE LA BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT



PROGRAMME 338

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 338 : Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Le programme 338 a été créé en loi de finances pour 2013 pour porter la participation de la France à l'augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) décidée lors du conseil d'administration du 24 juillet 2012. Cette augmentation a alors porté le capital souscrit de la BEI de 232,39 Md€ à 242,39 Md€. Elle a été entièrement libérée et ne comportait pas de capital appelable en cas de modification adverse des ratios de la BEI. De ce fait, la part du capital versé a été portée de 5 % à 8,919 % du capital souscrit.

Aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice 2020 ; il convient toutefois de noter que l'exercice 2020 a été marqué par une hausse de la participation de la France au capital de la BEI, conséquence de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne :

- Le 31 janvier 2020, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a eu comme conséquence, en vertu des statuts de la banque, la sortie du Royaume-Uni de l'actionnariat de la BEI. La banque a ainsi perdu le montant du capital appelé (3,5 Md€) et du capital appelable (35,7 Md€) britanniques, soit un total de capital souscrit de 39,2 Md€.
- Afin de compenser cette perte, une opération de remplacement du capital britannique a fait l'objet d'un accord unanime du conseil d'administration et du conseil des gouverneurs en 2019, puis la modification afférente des statuts de la BEI a été approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 15 avril 2019. L'opération de remplacement du capital britannique est ensuite entrée en vigueur au 1er février 2020, soit au moment du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.
- Cette opération a consisté, d'une part, en une incorporation au capital appelé d'une partie des réserves de la BEI (3,5 Md€ soit le montant du capital appelé britannique), et d'autre part en une augmentation du capital appelable des 27 Etats membres (à hauteur de 35,7 Md€ au total soit le montant du capital appelable britannique). La contribution de chaque Etat membre a été calculée à hauteur de sa nouvelle quote-part respective dans le capital total.
- La hausse de capital appelable de la France dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus n'a pas nécessité l'ouverture de crédits au titre du programme 338. En effet, l'opération n'a entraîné aucun versement et n'a pas eu de conséquences sur le déficit ni sur la dette maastrichtiens.
- Cette hausse de capital appelable a fait toutefois l'objet d'un article en deuxième partie de la loi de finances pour 2019 (article 241). En effet, cette augmentation du capital de la BEI s'assimile à une convention financière nécessitant d'être approuvée par la France par une disposition de loi de finances, conformément au d) du 7° du II de l'article 34 de la LOLF.

En outre, le 1er mars 2020, est entrée en vigueur une autre opération, la montée au capital asymétrique de la Pologne et de la Roumanie. Cette opération a entraîné une légère hausse du capital de la banque (qui est aujourd'hui de 248,8 Md€) et une nouvelle évolution de la quote-part de chacun des Etats actionnaires ; en particulier, le poids des trois principaux actionnaires (France, Italie et Allemagne) s'est fixée à 18,78 %, contre 16,11% avant le Brexit. Le capital appelé de la France est aujourd'hui de 4,2 Md€ et son capital appelable de 42,6 Md€ (soit un montant total de capital souscrit de 46,8 Md€).

Il convient par ailleurs de noter que, en dépit des conséquences financières importantes pour la banque de la crise liée à la covid-19, aucune dépense n'a dû intervenir sur le programme 338 pour restaurer la situation financière de la BEI.

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | BILAN STRATÉGIQUE

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 338

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019 Consommation 2019	
		0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019 Consommation 2019	
01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0
		0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 0	CP ouverts en 2020 * (P1) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2020 (E2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement

Programme n° 338 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			0 0			0 0

Ce programme n'a pas été doté de crédits en loi de finances pour 2020.

Aucune dépense n'est intervenue sur ce programme en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation